

Dès lors, le Comité de reconnaissance des groupes étudiants (CRGET), relevant du Comité de la vie étudiante, est mis en place pour prendre les décisions quant au statut des groupes en vertu de la Politique n° 51.

Après plus de dix ans d'application, nous sommes d'avis qu'il serait stratégique d'entreprendre une révision de la Politique n° 51 afin de renforcer son efficacité, sa cohérence et sa clarté. Cette mise à jour permettrait d'assurer une meilleure adéquation avec l'évolution des réalités étudiantes ainsi que d'accroître son impact positif sur l'expérience étudiante. Cette modernisation permettrait de s'adapter à l'évolution des besoins des groupes étudiants, encourageant leur engagement, leur dynamisme et leur pleine contribution à la communauté universitaire.

Cette révision aurait notamment pour effets :

- **Enrichissement de l'expérience étudiante** : Faciliter la navigation des personnes étudiantes dans les processus institutionnels afin de leur permettre de consacrer davantage de temps à la création d'activités, au dynamisme de la vie étudiante et à l'enrichissement de leurs parcours personnel et professionnel. Mieux répondre aux besoins des groupes étudiants en améliorant les ressources mises à leur disposition afin d'ajuster les droits et privilèges aux nouvelles réalités.
- **Amélioration de la performance organisationnelle** : Alléger et simplifier les processus organisationnels du Bureau des affaires étudiantes afin de permettre aux équipes, qui traitent les dossiers du CRGET, d'offrir un soutien renforcé aux groupes étudiants. Cette amélioration favoriserait la réalisation d'activités, la consolidation des initiatives et la diversification de l'offre. Elle instaurerait un cadre stimulant pour l'innovation, la collaboration et le développement de projets, en assouplissant certains critères et dispositifs actuellement trop restrictifs.

Nous recommandons la mise en place d'un groupe de travail dédié à cette révision afin de prendre le pouls de la communauté étudiante et, ainsi, alimenter les discussions.

Recommandation

Autoriser un processus de consultation officielle, sous forme de groupe de travail, pour la révision de la Politique n° 51 de reconnaissance des groupes étudiants, qui viserait à réunir les personnes représentantes suivantes :

- 4 personnes étudiantes provenant des groupes étudiants en respectant la répartition suivante : 1 membre groupe d'envergure, 2 membres groupes reconnus, 1 membre groupe candidat
- 1 personne étudiante désignée par les associations étudiantes facultaires
- 2 personnes employées du groupe professionnel du Bureau des affaires étudiantes
- 1 personne représentante institutionnelle membre du CRGET
- 1 personne représentante de la direction du Bureau des affaires étudiantes

Les travaux, pilotés par le Bureau des affaires étudiantes, se dérouleraient tout au long de l'année 2026. Le calendrier des travaux, les résultats de ces derniers ainsi que le projet de la Politique révisée seraient déposés au Comité de la vie étudiante.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE**

Projet de résolution

Mise en place d'un groupe de travail consultatif sur la révision de la Politique n° 51 de reconnaissance des groupes étudiants**RÉSOLUTION 2026-CVE-**

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-187-3.2;

ATTENDU que, après plus de dix années d'application, la Politique n° 51 contient des dispositions qui méritent une révision afin d'en renforcer l'efficacité, la cohérence et la clarté, tout en l'adaptant aux réalités étudiantes et en favorisant l'engagement des groupes;

ATTENDU la volonté des personnes porteuses du dossier d'engager une démarche participative auprès de la communauté étudiante

ATTENDU le format actuel de la Politique n° 51, entraînant notamment le désengagement des personnes étudiantes et la mobilisation importante des ressources du Bureau des affaires étudiantes;

ATTENDU la volonté d'améliorer l'efficacité, la cohérence, la clarté et l'impact de la Politique n° 51 ainsi que des outils qui en découlent, en simplifiant les processus afin de mieux répondre aux besoins des groupes étudiants, d'enrichir l'expérience des personnes impliquées et de dynamiser la vie étudiante;

ATTENDU les avantages anticipés d'une révision, notamment l'enrichissement de l'expérience étudiante, la simplification des processus et l'amélioration de la performance organisationnelle, en allégeant les procédures pour renforcer le soutien apporté aux groupes et favoriser l'innovation ainsi que la diversification des initiatives;

ATTENDU les échanges et discussions tenues en séance, confirmant la volonté d'instaurer un processus consultatif pour mettre en place un groupe de travail représentatif de la communauté étudiante et des parties prenantes, dont le mandat serait de soutenir la révision de la Politique n° 51. Ce groupe de travail formulera ses recommandations par consensus et mènera ses travaux au cours de l'année 2026;

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Comité à la vie étudiante :

APPROUVE la mise en place d'un groupe de travail consultatif sur la révision de la Politique n° 51 de reconnaissance des groupes étudiants, composé de :

- Quatre personnes étudiantes provenant des groupes étudiants en respectant la répartition suivante : un membre issu d'un groupe d'envergure, deux membres issus de groupes reconnus, un membre issu d'un groupe candidat à la reconnaissance;
- Une personne étudiante désignée par les associations facultaires étudiantes;
- Deux personnes employées issues du groupe professionnel du Bureau des affaires étudiantes;
- Une personne représentante institutionnelle membre du Comité de reconnaissance des groupes étudiants (CRGET);
- Une personne représentante de la direction du Bureau des affaires étudiantes;